

Annexe descriptive du projet

Eclairage du rond-point du futur collège route de Labastidette

✓ Problématique du projet

Dans le cadre de la création d'un rond-point pour le futur collège la ville de Seysses souhaite éclairer se dernier et sécuriser les passages. Il est donc nécessaire de créer un nouvel éclairage conforme au niveau d'éclairage normalisé afin de sécuriser les sites pour une utilisation confortable de ces aménagements en période nocturne.

✓ Périmètre du projet et classement de la voie à éclairer

Il est proposé de classer la voie éclairée en classe d'éclairage CE2 suivant la norme d'éclairage européenne EN13201 ce qui correspond à un giratoire dont la voie d'accès la plus éclairée est une voie urbaine importante et une vitesse estimée inférieure ou égale à 50km/h dont l'éclairage moyen sera de 15lux avec une uniformité de 0,4.

✓ Critères techniques et présentation du matériel d'éclairage

Il est prévu :

La pose de 5 ensembles de 6 à 7 mètres de hauteur supportant une lanterne LED d'une puissance de 45W. Un réseau souterrain d'éclairage public sera créé.

Concernant l'ensemble du projet les lanternes LED seront équipées d'une réduction de puissance de 50% pendant 7h.

✓ Critères esthétiques du matériel d'éclairage

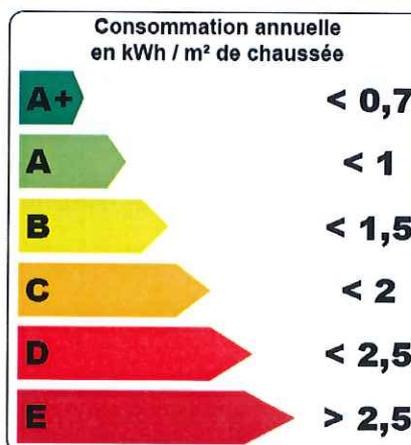
Afin d'assurer une homogénéité avec l'environnement existant, il sera proposé la mise en place d'ensembles d'éclairage public à LED avec une esthétique similaire à ceux posés précédemment sur la commune.



✓ Maîtrise de la consommation d'électricité

Le coût annuel de consommation en électricité après travaux est estimé à 122 € TTC/an. Le projet étant un renforcement de l'éclairage pour de la sécurisation, il n'y a pas d'économie engendrée

En terme énergétique, la consommation d'énergie est estimée à 0,70 kWh/m², ce qui donnera un classement en catégorie A+ suivant le graphique ci-contre :



✓ Prise en charge de la maintenance

La maintenance de l'installation sera prise en charge par le SDEHG suivant les conditions habituelles pour le nettoyage et le contrôle de bon fonctionnement de la lanterne.

En cas de panne après expiration de la garantie, le remplacement du module LED, n'entrant pas dans le cadre de la maintenance, fera l'objet d'un devis avant remplacement.

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021



ID : 031-213105471-20210706-DEL_2021_040_1-DE